**Procès verbal de délibération de l’Assemblée Générale Extraordinaire du CNFG**

**du 24 novembre 2017**

**Institut de Géographie, Paris, salle 402**

**Présents** : A. le Blanc, R. Le Goix, Ph. Duhamel, J. Verny, N. Verlynde, N. Lemarchand, Y. Veyret, G Martinet, C Luquiau, JM Amat-Roze, A. Giret, C. Renard-Grandmontagne

**Procurations** : N. Rouget, JR. Pitte, M. Cormier, F. Hobléa, L. Péaud, J. Forthoffer, C. Margetic, R. Laganier, A. Baysse-Lainé, E. Libourel, JP Montalieu, V. Gelézeau, JL Ballais, L Coudroy de Lille, C. Vergnolle, AP Hellequin, B Lemartinel, E Fagnoni, N. Baron, S Cuyala, PJ Thumerelle, C Demazière

[soit 34 votants, présents et représentés]

**Excusés** : N. Rouget, F. Hobléa, V. Gelézeau, JR Pitte, JP Montalieu, M. Cormier, JL Ballais, L. Coudroy de Lille, L. Péaud, C. Gauchon, J. Forthoffer, B. Reitel, C. Margetic, C. Vergnolle, AP Hellequin, B Lemartinel, R Laganier, S. de Ruffray, C. Demazière, E. Fagnoni, N. Baron, S Cuyala, A. Baysse-Lainé, L. Carroué, PJ Thumerelle, E Libourel, M. Duféal, Y. Boquet, A. Duhamel

Vu les statuts du adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 1953 et modifiés par les Assemblées Générales du 1er mars 1974, du 1er mars 1981, du 22 avril 1989, du 18 mai 1995)
Vu la Loi du 1er juillet 1901, article 5 et article 2

L’Assemblée générale extraordinaire, réunie le 24 novembre 2017 au siège de l’association, Institut de Géographie, 191 rue Saint Jacques, 75005 Paris, a délibéré et voté les décisions suivantes :

§1. Modification du titre de l’association.
L’association ancienne intitulée « COMITE NATIONAL DE GEOGRAPHIE (C.N.G.)» est dénommée « COMITE NATIONAL FRANCAIS DE GEOGRAPHIE (C.N.F.G.).

**34 pour, 0 contre, 0 abstention. Décision votée à l’unanimité.**

§2. Modification de l’objet de l’association.
L’article 1 des statuts est modifié comme suit :

Sous l'égide de l'Académie des Sciences et dans le cadre du Comité Français des Unions Scientifiques Internationales (C.O.F.U.S.I.), le Comité National Français de Géographie (C.N.F.G.):

a) Coordonne l'activité géographique française; il peut à cet égard provoquer ou orienter les études qui lui paraissent nécessaires.

b) Est habilité à représenter la France auprès de l'Union Géographique Internationale (U.G.I.).

c) Assure la participation française aux recherches décidées par l'Union Géographique Internationale ; il est l'intermédiaire entre cette dernière et les géographes français.

d) Etablit et maintient toutes relations utiles avec les autres organisations scientifiques étrangères.

e) Sollicite et reçoit des subventions de l'Union Géographique Internationale, de l'Etat, de toutes collectivités ou services publics, ainsi que de fondations, mécènes et financements privés dans le respect des objectifs scientifiques du CNFG.

**34 pour, 0 contre, 0 abstention. Décision votée à l’unanimité.**

§3. Vote des nouveaux statuts.
L’assemblée générale extraordinaire vote l’ensemble des articles des statuts du COMITE NATIONAL FRANCAIS DE GEOGRAPHIE.

**34 pour, 0 contre, 0 abstention. Décision votée à l’unanimité.**